



Séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres, tenue sans avis de convocation, le huit (8) juillet deux mille vingt-cinq (2025), à 18 h 15, à l'endroit ordinaire des réunions du conseil, sous la présidence de Monsieur Christyan Dufour, maire, et en présence des conseillers suivants :

- Monsieur Doris Moisan, conseiller au poste #1,
- Monsieur Bernard Boudreault, conseiller au poste #2,
- Madame Martine Harvey, conseillère au poste #3,
- Monsieur Patrice Harvey, conseiller au poste #4,
- Madame Kathleen Normand, conseillère au poste #5,
- Madame Noëlle-Ange Harvey, conseillère au poste #6,

lesquels sont tous membres du conseil municipal, forment quorum et renoncent à l'avis de convocation.

Madame Pamela Harvey, directrice générale et greffière-trésorière, est la secrétaire d'assemblée.

En vertu des dispositions de l'article 161 du *Code municipal du Québec*, à moins d'indication contraire, que la loi ne l'oblige ou en cas d'égalité des votes, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter sur les résolutions adoptées lors de cette séance et qui sont constatées au présent procès-verbal.

Ouverture de la séance

Les membres du conseil municipal présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

2025-07-303 Vente des matricules 1147-48-6469.01-0213 et 1147-48-6469-.01-0214 – Signature d'une entente

CONSIDÉRANT la vente d'une unité de copropriété divise portant les numéros matricules 1147-48-6469.01-0213 et 1147-48-6469.01-0214 et qu'il y a lieu de convenir d'un paiement partiel des taxes impayées à l'occasion de la vente de chaque unité de copropriété divise;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 982 du *Code municipal du Québec*;

CONSIDÉRANT QUE des taxes demeurent impayées concernant l'unité d'évaluation portant le numéro matricule 1147-48-8842;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Martine Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité convienne d'une entente relativement à ce qui est mentionné en préambule de la présente résolution afin de permettre la vente des unités d'évaluation portant les numéros matricules 1147-48-6469.01-0213 et 1147-48-6469.01-0214, le tout selon les termes d'une convention versée aux archives de la municipalité sous la cote 208-130-4528;

DE NOMMER monsieur Christyan Dufour, maire, ou madame Kathleen Normand, maire suppléante, et madame Pamela Harvey, directrice générale et greffière-trésorière, ou madame

Marcelle Pedneault, greffière-trésorière adjointe par intérim, pour signer pour et au nom de la municipalité cette entente.

Adoptée

Clôture de l'assemblée

Le président déclare la clôture de l'assemblée à 18 h 36.

Christyan Dufour,
Maire

Pamela Harvey, notaire, DMA
Directrice générale et greffière-trésorière

Attestation du maire

Je, Christyan Dufour, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal du Québec*.

Christyan Dufour,
Maire

Approbation du procès-verbal

Le présent procès-verbal est toutefois sujet, conformément aux dispositions de l'article 201 du *Code municipal du Québec*, à l'approbation du conseil municipal, ce qui implique que son contenu pourra être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 14 juillet 2025. En conséquence, soyez avisés que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.
